

Liminaire CTL emploi du 19/12/2017

Monsieur Le Directeur,

Depuis le 12 septembre 2017, date de la première journée de mobilisation contre les ordonnances Macron sur le Code du travail, la contestation contre les orientations politiques du gouvernement en place s'amplifie. Les actions se multiplient au sein de la DGFIP à l'appel des différentes organisations syndicales.

Le 23 novembre dernier, jour du comité technique de réseau de la DGFIP qui a entériné 1 600 nouvelles suppressions d'emplois, Solidaires Finances Publiques avait appelé à la grève les agentes et les agents de la DGFIP. Les agents de la DIS ont montré leur mécontentement face aux évolutions actuelles et à l'incertitude sur l'avenir de notre mission en étant plus d'un agent sur trois en grève (32,43%).

La DGFIP subit un démantèlement annoncé et programmé sous la forme d'un véritable plan social :

- 37 000 suppressions d'emplois depuis 2002, 20 000 en 10 ans, et sans aucun doute entre 15 et 20 000 durant les quatre prochaines années,
- fusions, restructurations, fermetures de services et de sites dont nous mesurons chaque jour les douloureux impacts sur nos conditions de travail, sur notre vie et sur le bon exercice des missions que nous assurons pour nos concitoyens, dans le sens de l'intérêt général,
- demain, abandons, externalisations et privatisations de missions sont au programme du comité CAP 22, mandaté par le Premier ministre pour permettre d'absorber les 120 000 suppressions d'emplois promises par le candidat Macron dans la Fonction publique,
- s'ajoutent à ce plan de destruction de notre outil de travail, des décisions aux lourdes conséquences pour le futur personnel et professionnel des agentes et des agents de la DGFIP : changement unilatéral des règles de gestion, promotions toujours réduites, formation bâclée, rémunération individualisée à la tête du client, gel du point d'indice et perte de pouvoir d'achat.

Solidaires souhaite souligner le rôle indispensable des services publics et donc de l'action publique dans la cohésion de la société fortement mise à mal depuis de trop longues années. Les politiques de restrictions budgétaires des gouvernements qui se succèdent depuis plusieurs années, sont responsables de cette fragilisation. Elles relèvent de véritables choix politiques. Il est indispensable aujourd'hui de s'attacher à construire et reconstruire dans notre pays un ensemble de services publics accessibles à toutes et tous, sur l'ensemble des territoires et qui répondent à l'ensemble des besoins. Bien entendu, pour Solidaires, ceci ne peut en aucun cas passer par une administration uniquement numérique mais doit au contraire s'accompagner d'un accroissement des liens humains, ce qui passe par la nécessité d'une proximité géographique. La mise en place d'une plate forme téléphonique privée pour répondre à des questions sur le PAS avec des personnels peu formés est une hérésie.

Il semble que le but de la DGFIP soit purement statistique (perdre le moins d'appel) et que la réponse donnée à l'usager soit une variable ayant peu d'intérêt.

Outre le fait que l'administration n'a même pas daigné nous informer de cette initiative, cette privatisation démontre, s'il en était encore besoin, le manque criant de moyens humains dont nous disposons pour assurer nos missions.

C'est aussi une insulte au professionnalisme, à la technicité et à la conscience professionnelle des personnels de la DGFIP : ils sont désormais interchangeables et remplaçables par des télé-conseillers qui suivront un script, sans rien connaître de la fiscalité.

Au-delà, Solidaires Finances Publiques dénonce le fait d'une telle démarche qui s'inscrit dans une période où le gouvernement met en place un comité d'action publique, CAP 22, qui doit réfléchir sur l'avenir des missions relevant de l'action publique et des services publics, allant du transfert à l'abandon ou externalisation de certaines d'entre elles. Pour Solidaires Finances Publiques, l'accueil et le renseignement des contribuables, quel que soit le vecteur utilisé pour entrer en contact avec l'administration fiscale, constituent une mission de service public qui doit être exercée par des personnels titulaires et sous statut, dans l'intérêt des administrés.

Pour terminer, la question du pouvoir d'achat, avec le gel de la valeur du point d'indice et la minable compensation de l'augmentation de la CSG, comme celle du rétablissement du jour de carence, véritable punition de « malades » qui le sont de plus en plus en raison de la dégradation de leur condition de vie au travail, Solidaires souhaite réaffirmer sa vision humaine des revendications pour répondre à l'intérêt général.

Pour toutes ses raisons, Solidaires finances publiques ne participera donc pas à ce CTL.

Toutefois, nous souhaitons obtenir de votre part une audience pour faire le point sur l'avenir des agents de la DIS, pour exposer à nos collègues ayant acceptés de recevoir des informations de Solidaires, une situation la plus claire et complète possible.

En cette période de demandes de mutation, la DGFIP se doit de fournir une information sincère à ses personnels sur les règles de gestion applicables.

Merci de votre attention,